



Abonnez-vous  

# RAPPORT ITIE-RCA 2023

## *Chiffres clés*

Rapport élaboré suivant la Norme ITIE 2023



## REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF ET FORESTIER

En 2023, les revenus budgétaires tirés des activités des secteurs extractif et forestier se sont élevés à **8 Milliards 491 Millions 45 Mille FCFA**, pour un total de paiements déclarés par les entreprises de **8 Milliards 851 Millions 66 Mille FCFA**.

L'écart de 360 Millions 21 Mille FCFA s'explique principalement par les paiements effectués directement au profit des collectivités locales ainsi que par les paiements sociaux non retracés dans le budget de l'État

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique demeure la principale entité collectrice, avec 3 Milliards 426 Millions 39 Mille FCFA (soit 40,35 % des revenus budgétaires). Il est suivi par la Direction Générale des Impôts et des Domaines, qui a collecté 3 Milliards 412 Millions 36 Mille FCFA (40,19 %). La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a perçu 1 Milliards 652 Millions 70 Mille FCFA, représentant 19,46 % des revenus.

**Tableau : Total des revenus budgétaires par entité perceptrices**

Entité préceptrice	Secteur forestier		Secteur minier		Secteur pétrolier		Total		% en 2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
DGTCP	2 370,35	2 319,86	1 025,12	944,96	161,57	161,57	<b>3 557,05</b>	<b>3 426,39</b>	<b>40,35%</b>
DGID	2 696,86	3 007,38	265,45	404,97	-	-	<b>2 962,31</b>	<b>3 412,36</b>	<b>40,19%</b>
DGDDI	437,15	743,53	706,8	909,17	-	-	<b>1 143,95</b>	<b>1 652,70</b>	<b>19,46%</b>
<b>Total</b>	<b>5 504,35</b>	<b>6 070,77</b>	<b>1 997,38</b>	<b>2 259,10</b>	<b>161,57</b>	<b>161,57</b>	<b>7 663,30</b>	<b>8 491,45</b>	<b>100%</b>

# PAIEMENTS DES SOCIÉTÉS

## ○ Paiements en numéraire

En 2023, les entreprises extractives et forestières ont versé un total de **8 Milliards 851 Millions 66 Mille FCFA** en numéraire. Ces paiements se répartissent par secteur comme suit :

Tableau : Total des paiements par secteur d'activité (en millions de FCFA)

Secteur	Montant		% en 2023
	2022	2023	
Secteur forestier	5 504,35	6 418,66	72,51%
Secteur minier	1 998,18	2 271,42	25,66%
Secteur pétrolier	161,57	161,57	1,83%
<b>Total</b>	<b>7 664,10</b>	<b>8 851,66</b>	<b>100%</b>



Les paiements sont majoritairement issus du secteur forestier, qui représente environ **72,5 %** du total.

Le tableau suivant présente une ventilation des paiements par type de flux et par entité perceptrice.

**Tableau : Total des paiements par type de flux et par entité (en millions de FCFA)**

N°	Flux	Entité perceptrice	Secteur forestier	Secteur minier	Secteur pétrolier	Total
1	Taxe d'abatage	DGTC	1 123,45	-	-	1 992,37
		DGID	868,93	-	-	
2	Taxe de Reboisement	DGTC	1 086,55	-	-	1 412,01
		DGID	325,46	-	-	
3	Loyer annuel	DGID	1 530,62	-	-	1 530,62
4	Droit de sortie (DS) & REIF	DGDDI	695,45	666,06	-	1 361,51
5	Amendes DGDDI	DGDDI	48,08	243,11	-	291,19
6	Droits d'attribution	DGTC (MMG)	-	374,8	-	374,8
7	Redevances superficielles	DGTC (MMG)	-	263,5	161,57	425,08
8	PDSM	DGTC (MMG)	-	262,78	-	262,78
9	Impôt minimum forfaitaire (IMF)	DGID	11,86	115,73	-	127,6
10	Patente	DGID	10,53	104,86	-	115,4
11	Contribution au développement social (CDS)	DGID	98,02	-	-	98,02
12	Minimum impôt sur les sociétés (MIS)	DGID	43,3	18,88	-	62,18
13	Impôt sur les sociétés (IS)	DGID	1,52	1,92	-	3,44
14	Impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP)	DGID	138,81	23,18	-	162
15	Impôt Global Unique (IGU)	DGID	-	84,68	-	84,68
16	Frais de prestation SPPK	DGTC (SPPK)	-	43,88	-	43,88
17	Dividendes (participations Etat)	DGTC	-	-	-	-
18	Paiements Sociaux	Autres	347,89	-	-	347,89
19	Paiements environnementaux	DGTC (FNE)	45	-	-	45
20	Paiements infranationaux	Communes	-	12,32	-	12,32
21	Autres	DGID	43,18	55,71	-	98,89
<b>Total</b>			<b>6 418,66</b>	<b>2 271,42</b>	<b>161,57</b>	<b>8 851,66</b>

## ○ Paiements en nature

Conformément aux dispositions réglementaires et conventionnelles, certains flux du secteur minier s'effectuent en nature, notamment la part de production et les bonus de signature.

En 2023, seule la société Industrie Minière de Centrafrique, titulaire d'un Permis d'Exploitation Industrielle, a déclaré une production de **13,03 kg** d'or, valorisée à **325 Millions 73 Mille FCFA**. Sur cette base, l'application du taux réglementaire de 15 % conduit à une part de production revenant à l'État d'environ **1,9 kg** d'or, soit une valeur estimée à **48 Millions 86 Mille FCFA**. Selon le rapport BECDOR/DGMG 2023, les volumes prélevés au titre de la part de production s'élèvent à **4,0 kg** d'or, dont **1,4 kg** issus de la société Industrie Minière de Centrafrique, ainsi qu'à **276,14 carats** de diamant.



# CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF ET FORESTIER A L'ECONOMIE

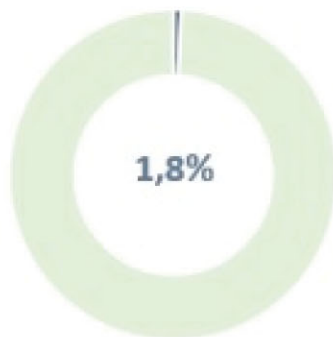
Sur la base des données économiques, la contribution du secteur extractif et forestier dans les exportations, les revenus de l'État, le PIB et l'emploi se présentent comme suit :

Tableau : Contribution du secteur extractif et forestier

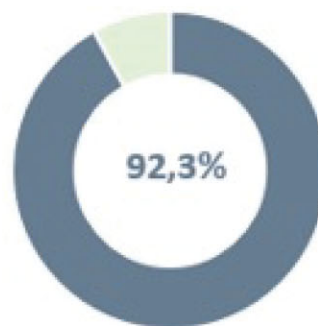
	2022	2023
<b>PIB</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,80%</b>
<i>Exportations</i>	<b>70,12%</b>	<b>92,28%</b>
<i>Secteur minier</i>	46,46%	68,17%
<i>Secteur forestier</i>	23,67%	25,71%
<i>Revenus budgétaires</i>	<b>6,19%</b>	<b>6,32%</b>
<i>Secteur minier</i>	1,61%	1,62%
<i>Secteur forestier</i>	4,45%	4,58%
<i>Secteur pétrolier</i>	0,13%	0,12%
<b>Emploi</b>	<b>4,49%</b>	<b>N/c</b>
<i>Secteur minier</i>	0,03%	N/c
<i>Secteur forestier</i>	4,46%	N/c

N/C : Non communiqué

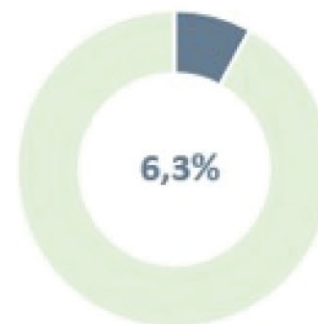
## Contribution du secteur extractif et forestier en 2023



Contribution du secteur extractif dans le PIB



Contribution du secteur extractif & forestier dans les exportations



Contribution du secteur extractif dans les revenus budgétaires

# PRODUCTION

## SECTEUR MINIER

### ○ Diamant

La production de diamant enregistrée pour l'année 2023 est la suivante :

**Tableau : Production de diamant entre 2022 et 2023**



	Volume en 2023 (Cts)	Volume en 2022 (Cts)	Variation en %	Valeur en 2023 (\$)	Valeur en 2022 (\$)	Variation en %
Production artisanale	111 921,88	118 044,09	-5%	11 705 032,50		-23%

# PRODUCTION

## SECTEUR MINIER

### ○ Or

En 2023, la production nationale d'or a été assurée par 31 opérateurs, dont 5 bureaux d'achat, 6 sociétés minières, 14 fonderies et 19 coopératives minières, pour un volume total de **1,74 tonne**, valorisé à **43,78 milliards FCFA**.

**Tableau : Production d'or en volume et en valeur par entité entre 2022 et 2023**

N°	Société	Production en gramme			%	Valeur taxable en Million de FCFA		
		2022	2023			2022	2023	%
1	SOCIETE (IMC)	65 887,49	13 029,10	1%	1 120	325,73	1%	
2	SOCIETE MINIERE STAR BE AFRICA	10 639,70	10 930,00	1%	181	273,25	1%	
3	COMIGEM (Société d'Etat)	11 254,55	4 873,37	0%	191	148,23	0%	
4	OKO AFRICA (LTD)	0	1 132,60	0%	0	28,32	0%	
5	SOCIETE (TIANRUN)	17 962,30	0	0%	449	0	0%	
6	SOCIETE MINIERE HW-LEPO	15 386,33	0	0%	262	0	0%	
<b>Total production des sociétés industrielles</b>		<b>121 130,37</b>	<b>29 965,07</b>	<b>2%</b>	<b>2 203,00</b>	<b>775,52</b>	<b>2%</b>	
1	Fonderie (SIGMA GOLD)	242 126,57	760 542,34	44%	5 554	19 021,96	43%	
2	Fonderie (KOTTO MINES)	207 719,26	211 109,01	12%	4091	5 279,53	12%	
3	Fonderie (SAWA SAWA)	226 813,07	205 468,72	12%	4568	5 140,31	12%	
4	Fonderie (ROYAL TRADING)	0	93 091,00	5%	0	2 327,28	5%	
5	Fonderie (GAGA CITY)	0	57358,52	3%	0	1 433,96	3%	
6	Fonderie (SOPEM)	0	33284,6	2%	0	832,12	2%	
7	Fonderie (GONGA)	80 717,38	25 733,72	1%	1 805	643,34	1%	
8	Fonderie (OR TI BE AFRICA)	0	21 560,48	1%	0	539,01	1%	
9	Fonderie (MINIERE KADEI FMK)	11 331,47	20 406,92	1%	206	540,25	1%	
10	Fonderie (IBIGOLD)	7 872,13	12 910,22	1%	197	328,75	1%	
11	Fonderie (KADEI-MINES)	3 129,52	6 780,00	0%	85	175,61	0%	
12	Fonderie (AURELIA)	8848,42	1 180,00	0%	169	34,62	0%	
13	Fonderie (KKDM)	11 832,28	0	0%	308	0	0%	
14	Fonderie (AVINASH)	3 715,59	0	0%	74	0	0%	
<b>Total production des fonderies</b>		<b>804 105,69</b>	<b>1 449 425,53</b>	<b>82%</b>	<b>17 057,00</b>	<b>36 296,74</b>	<b>81%</b>	

1	Bureau (SWISS GOLD VALUE)	518 705,33	171 407,75	10%	10 011	4 285,19	10%
2	Bureau (AMERICA EAGLE BUSINESS SO)	0	3 546,71	0%	0	88,67	0%
3	Bureau (TRECK MINING)	0	1 115,00	0%	0	37,97	0%
4	Bureaux (DIAMVILLE)	6588	0	0%	112	0	0%
5	Bureaux (B B B)	809,6	0	0%	26	0	0%
<b>Total production des bureaux d'achat</b>		<b>526 102,93</b>	<b>176 069,46</b>	<b>10%</b>	<b>10 149,00</b>	<b>4 411,83</b>	<b>10%</b>
1	UNCMCA (MARIA)	61 665,40	65 702,00	4%	1 542	1 642,55	4%
2	UNCMCA (NITCA)	0	7 637,91	0%	0	213,04	0%
3	UNCMCA (ALMAZ)	0	3 771,42	0%	0	94,29	0%
4	UNCMCA (CMDO)	0	3 615,34	0%	0	90,38	0%
5	UNCMCA (Groupement des Petit Artisans)	0	3 033,50	0%	0	75,84	0%
6	UNCMCA (COMICA)	0	1 504,17	0%	0	37,6	0%
7	UNCMCA (CODICA)	0	878,17	0%	0	21,95	0%
8	UNCMCA (ZOEDIOR)	0	768,5	0%	0	40	0%
9	UNCMCA (MODENEKO)	0	579,1	0%	0	20	0%
10	UNCMCA (O et D)	0	510	0%	0	20	0%

11	UNCMCA (FACE A FACE)	0	306	0%	0	20	0%
12	UNCMCA (VICTORIA)	0	179	0%	0	20	0%
13	UNCMCA (ALCHAR)	11 749,08	0	0%	200	0	0%
14	UNCMCA (COMISCYA)	3 600,65	0	0%	90	0	0%
15	UNCMCA (MINIERE BABOUA)	3 584,29	0	0%	90	0	0%
16	UNCMCA (COMIDEC)	2 826,10	0	0%	80	0	0%
17	UNCMCA (KOWOYO)	764,5	0	0%	20	0	0%
18	UNCMCA (MODENEKO)	362,4	0	0%	9	0	0%
19	UNCMCA (CODEYA)	342,2	0	0%	20	0	0%
<b>Total production des coopératives</b>		<b>84 894,62</b>	<b>88 485,11</b>	<b>4%</b>	<b>2 051,00</b>	<b>2 295,65</b>	<b>4%</b>
<b>Total production d'Or</b>		<b>1 536 233,61</b>	<b>1 743 945,17</b>	<b>100%</b>	<b>31 460,00</b>	<b>43 779,75</b>	<b>100%</b>

## Analyse des tendances

- La production d'or est quasi exclusivement artisanale (98 %), confirmant la domination du secteur informel dans la chaîne d'approvisionnement aurifère.
- Le volume total a augmenté de **21 %** entre 2022 et 2023, tandis que la valeur de production a progressé de **47 %**, en raison de la revalorisation du prix mercurial officiel.
- À l'inverse, la production industrielle a reculé de 75 %, représentant seulement **2 %** du total, contre **7 %** en 2022.

Les trois principaux producteurs concentrent près de 68 % de la production nationale, notamment SIGMA GOLD avec **0,76 tonne (44 % du total)**, évaluée à **19 milliards FCFA** ; KOTTO MINES et SAWA SAWA : avec environ 0,21 tonne chacune (12 %), valorisées à près de **5 milliards FCFA**.

## ○ Carrière

Le Ministère des Mines et de la Géologie n'a pas communiqué de données sur la production des substances de carrière, bien que ces activités soient inscrites dans le cadastre minier.

Selon les informations disponibles, six autorisations et permis d'exploitation de carrières étaient actifs en 2023, portant principalement sur des substances telles que le sable, le gravier, le calcaire, le granite et l'argile.



## ○ Secteur informel

Les estimations de production annuelle issues du secteur minier artisanal et informel atteignent, selon une étude réalisée en 2019, environ **5,7 tonnes d'or** et **10 400 carats** de diamants.

Cependant, l'activité demeure largement informelle, avec près d'un tiers des sites artisanaux identifiant le Cameroun comme principale destination des minerais extraits, traduisant d'importantes fuites de recettes fiscales.

Selon le rapport d'évaluation mutuelle de la RCA publié en novembre 2023, les données de l'Unité Spécialisée Anti-Fraude (USAF) estiment la valeur des saisies réalisées entre 2018 et 2021 à environ **600 millions FCFA**. En parallèle, le Bureau d'Évaluation et de Contrôle du Diamant et de l'Or (BECDOR) et la Direction des Statistiques du Ministère des Mines évaluent le manque à gagner pour l'État à plus de **5 milliards FCFA** sur la même période.

Ces constats mettent en évidence l'ampleur du secteur minier informel et ses impacts économiques significatifs.

## SECTEUR PETROLIER

En 2023, aucune production pétrolière n'a été enregistrée. Les activités sont restées limitées à la prospection et à l'exploration, sans découverte commerciale.

Les deux permis de recherche attribués à PTIAL (Bloc A) et PTI-AS (Bloc B) sont demeurés inactifs, puis retirés en 2024 pour non-respect des obligations contractuelles.



## SECTEUR FORESTIER

Selon la Direction Générale des Eaux et Forêts, 12 sociétés forestières ont contribué à la production principale de bois en 2023, pour un volume total de **709 819 m<sup>3</sup>**, en hausse de 11 % par rapport à 2022 (**639 104 m<sup>3</sup>**).

**Tableau : Production du bois en volume par entité entre 2022 et 2023**

N°	Société	Volumes abattus (m3) en 2022	Volumes abattus (m3) en 2023	Valeur en million de FCFA en 2023	Part en % en 2023
1	SEFCA	205 911,58	180 078,57	462,84	25,40%
2	TIMBERLAND	160 203,64	161 826,43	475,4	22,80%
3	Centrabois	66 630,59	82 902,53	233,73	11,70%
4	SCAD	69 510,41	78 234,66	203,29	11,00%
5	IFB	44 834,53	60 816,40	164,27	8,60%
6	Société Industrielle Forestière (ex. Bois rouge)	10 199,00	50 334,32	137,69	7,10%
7	STBCA	41 795,94	47 816,62	172,35	6,70%
8	VICA	28 298,22	21 062,87	72,92	3,00%
9	THANRY	11 481,30	18 642,09	69,49	2,60%
10	SINFOCAM	-	6 889,02	20,78	1,00%
11	SEBC	-	1 173,86	6,9	0,20%
12	SOAPI	-	41,79	0,25	0,00%
13	SADAF	179	-	-	0,00%
14	SPBT	59,75	-	-	0,00%
<b>Total</b>		<b>639 103,96</b>	<b>709 819,17</b>	<b>2 019,91</b>	<b>100%</b>

Les sociétés SEFCA et TIMBERLAND demeurent les principaux opérateurs, concentrant **48 %** de la production totale de 2023.

La valeur totale de production est de **2 019,19 millions de FCFA**, la valorisation a été faite conformément aux dispositions de l'article 183 du Code forestier en fonction de la valeur mercu-riale fixée semestriellement par arrêté conjoint des ministres chargés des Forêts, du Commerce et des Finances (dernier arrêté de novembre 2019).



# EXPORTATION

## SECTEUR MINIER

### ○ Diamant



En 2023, les exportations de diamants bruts ont totalisé **107 858 carats**, pour une valeur estimée à **8,8 milliards FCFA**, provenant exclusivement de l'activité artisanale. Ces exportations ont été réalisées par 9 bureaux d'achat et par la société d'État COMIGEM, correspondant à 31 certificats délivrés par le Processus de Kimberley.

Tableau : Exportations de diamant en 2022 et 2023

N°	Société	Exportation en Carats		Part d'exportation %	Valeur taxable en Million de FCFA		valeur taxable en %
		2022	2023		2022	2023	
1	C C O	98 061,83		85%	7 119,76	6 838,38	78%
2	DUNTA	2 220,90	6 410,78	6%	282,24	610,15	7%
7	SUD AZUR	1 895,98	2 340,49	2%	249,02	158,37	2%
5	LANDSEA	-	1 964,47	2%	-	208,71	2%
4	CLASSE DIAMANT	404,7	1 730,73	2%	84,79	248,64	3%
8	BADICA	9 915,44	1 436,31	1%	653,39	121,61	1%
3	VOGUEROC	1 730,62	1 431,78	1%	176,6	284,52	3%
6	AMERICAN EAGLE	-	510,45	0%	-	159,6	2%
7	COMIGEM	-	63,06	0%	-	67,3	1%
8	SOCADIAM	205,36	46,7	0%	37,65	78,72	1%
9	DIAMVILLE	829,21	-	0%	222,25	-	0%
10	B B B	216,1	-	0%	44,1	-	0%
11	COOP O & D	63,76	-	0%	20	-	0%
12	COOP CMKT	41,22	-	0%	20	-	0%
13	COOP CAMIDOC	22,31	-	0%	20	-	0%
<b>Total</b>		<b>115 607,43</b>	<b>107 857,72</b>	<b>100%</b>	<b>8 929,80</b>	<b>8 776,00</b>	<b>100%</b>

## ○ Or



En 2023, selon la Direction Générale des Mines et de la Géologie, 144 opérations d'exportation d'or ont été enregistrées, réalisées par 31 acteurs comprenant 3 bureaux d'achat Import-Export (BAIE), 12 coopératives minières, 12 fonderies et 4 sociétés minières.

Le volume total exporté s'élève à **1,74 tonne**, pour une valeur taxable globale de **43 990 millions FCFA**, en cohérence avec les données de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Le principal exportateur est SIGMA GOLD, avec **760 542 g** exportés, valorisés à **19 021,26 millions FCFA**.

Les Émirats arabes unis demeurent la principale destination, représentant près de **90 %** des exportations d'or centrafricain en 2023.

**Tableau : Exportations de l'or en 2023 par destination**

Destination	Valeur taxable en million de CFA	Valeur taxable en million de USD[1]	total
Émirats arabes unis	39 460,09	65,08	89,70%
Italie	4 285,19	7,07	9,70%
Cameroun	115,84	0,19	0,30%
Fédération de Russie	37,6	0,06	0,10%
Rwanda	28,32	0,05	0,10%
Iraq	21,95	0,04	0,10%
Canada	20,58	0,03	0,04%
Ukraine	20	0,03	0,04%
<b>Total</b>	<b>43 989,57</b>	<b>72,55</b>	<b>100%</b>

## SECTEUR PETROLIER

En 2023, aucune exportation de produits pétroliers n'a été enregistrée en République centrafricaine. Le secteur demeure en phase d'exploration, les activités de prospection étant suspendues pour des raisons de sécurité.



## SECTEUR FORESTIER

Selon la Direction Générale des Eaux et Forêts, les exportations de bois ont atteint **224 968 m<sup>3</sup>** en 2023, contre **277 873 m<sup>3</sup>** en 2022, soit une baisse de **19 %**. Dix sociétés ont réalisé ces exportations, dominées par SEFCA (**34 %**) et TIMBERLAND (**17 %**), qui représentent ensemble plus de la moitié du volume total exporté.



Tableau : Exportation de Bois en volume, par entité entre 2022 et 2023

N°	Société	Exportation en volume (m3)		Valeur des exportations	
		2022	2023		
1	SEFCA	103 390	77 269	N/c	34%
2	TIMBERLAND	59 891	39 142	N/c	17%
3	STBCA	21 659	34 417	N/c	15%
4	SCAD	20 918	23 880	N/c	11%
5	Centrabois	34 088	21 482	N/c	10%
6	THANRY	9 172	11 403	N/c	5%
7	IFB	8 789	8 540	N/c	4%
8	VICA	17 424	8 008	N/c	4%
9	SEBC	0	690	N/c	0%
10	SADAF	130	136	N/c	0%
11	SOFOKAD	2 184	0	N/c	0%
12	ITP3 SARL	228	0	N/c	0%
13	SOAPI	0	0	N/c	0%
<b>Total</b>		<b>277 873</b>	<b>224 968</b>	<b>N/c</b>	<b>100%</b>

Les données de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects indiquent que la valeur FOT des exportations de bois est passée de **5 070 millions FCFA** en 2022 à **7 529,77 millions FCFA** en 2023, soit une hausse de **48 %**. Cette progression s'explique par :

- une augmentation du prix international du bois, et
- une montée en proportion du bois scié par rapport au bois en grume.

**Tableau : Exportation de Bois en valeur, par entité entre 2022 et 2023**

N°	Société	Valeur FOT de FCFA)		Valeur en	
		2022	2023		Valeur
1	SEFCA	2 312	2 598,46	4,3	34,50%
2	TIMBERLAND	1 169	1 331,03	2,2	17,70%
3	VICA	115	801,09	1,33	10,60%
4	Centrabois	370	604,54	1	8,00%
5	STBCA	95	567,96	0,94	7,50%
6	SCAD	242	553,35	0,92	7,30%
7	THANRY	29	331,9	0,55	4,40%
8	IFB	247	293,33	0,49	3,90%
9	SOFOKAD	155	69,01	0,11	0,90%
10	SADAF	68	35,15	0,06	0,50%
11	SEBC	0	10,18	0,02	0,10%
12	ITP 3 SARL	43	-	-	0,00%
13	Bois Rouge	142	-	-	0,00%
14	Autres (17 acteurs en 2023)	83	333,77	0,55	4,40%
<b>Total</b>		<b>5 070</b>	<b>7 529,77</b>	<b>12,46</b>	<b>100%</b>

Les exportations de bois ont principalement été destinées à la Chine, au Vietnam et à l'Allemagne, qui regroupent **54,5 %** du total exporté.

**Tableau : Exportation de bois par destination entre 2022 et 2023**

Destination	Valeur taxable en million de CFA	Valeur taxable en million de USD	Part (%)
Chine	1 763,38	2,92	23,42%
Vietnam	1 253,32	2,07	16,64%
Allemagne	1 084,16	1,79	14,40%
France	848,17	1,4	11,26%
Italie	610,18	1,01	8,10%
Turquie	482,76	0,8	6,41%
Espagne	339,68	0,56	4,51%
Autres pays (26 destinations)	1 148,12	1,9	15,25%
<b>Total</b>	<b>7 529,77</b>	<b>12,46</b>	<b>100%</b>

Les productions et exportations d'or et de diamant en 2023 sont récapitulées suivant le tableau ci-dessous :

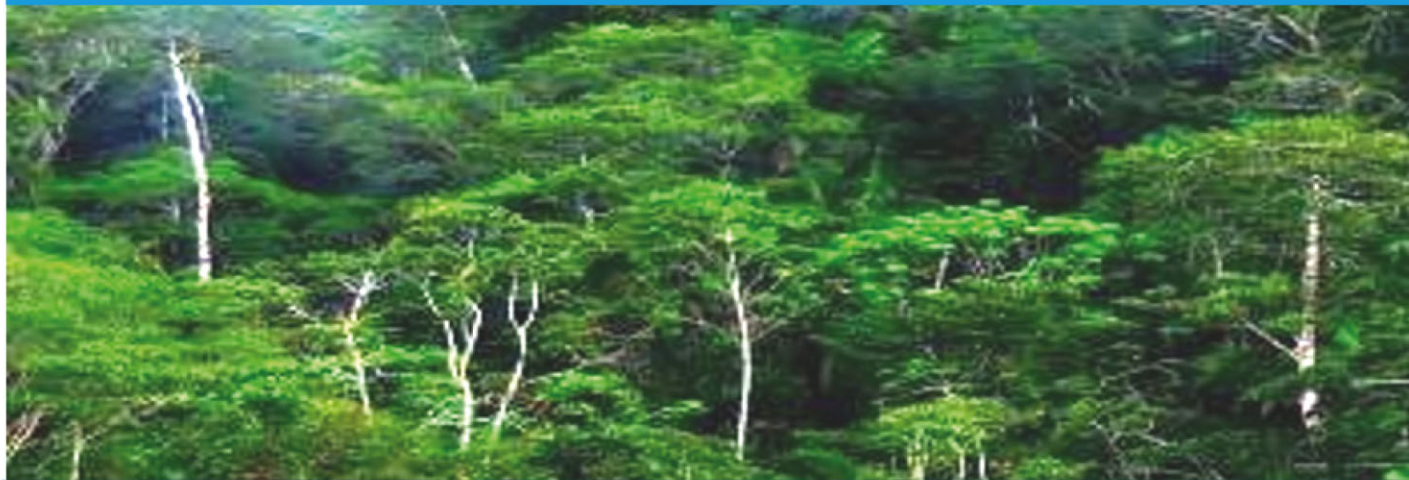
**Tableau : Production et exportations du secteur minier en 2022-2023**

Substance	Volume			Valeur en milliards de FCFA	
	Unité	2022	2023	2022	2023
<b><u>Diamant</u></b>					
Production	Milliers de carats	118,04	111,98	9,48	7,07
Exportation	Milliers de carats	115,52	107,86	8,29	8,78
<b><u>Or</u></b>					
Production	Kg	1 536,23	1 743,95	31,46	43,78
Exportation	Kg	1 536,23	1 743,95	31,46	43,78
<b><u>Carrière</u></b>					
Production		N/C	N/C	N/C	N/C

N/C : Non communiqué

La production et les exportations forestières en 2023 sont récapitulées comme suit :

**Tableau : Production et exportations du secteur forestier en 2022-2023**



Substance	Volume			Valeur en millions de FCFA	
	Unité	2022	2023	2022	2023
Production de bois	Milliers de m3	639,103	709,82	N/C	2 019,91
<b>Total production</b>	<b>Milliers de m3</b>	<b>639,103</b>	<b>709,82</b>	<b>N/C</b>	<b>2 019,91</b>
Exportation de bois	Tonne	277 873	224 968	5 068	7 529,77
<b>Total exportation</b>	<b>Tonne</b>	<b>277 873</b>	<b>224 968</b>	<b>5 068</b>	<b>7 529,77</b>

N/C : Non communiqué

# DEPENSES SOCIALES ET ECONOMIQUES

## SECTEUR MINIER

### ○ Dépenses sociales obligatoires

L'article 34 du Code Minier impose que toute demande de permis d'exploitation industrielle (grande ou petite mine) soit accompagnée d'un programme de développement communautaire.

En outre, l'article 17 des conventions minières stipule que chaque contrat d'exploitation doit être assorti d'un cahier des charges précisant les engagements sociaux et communautaires de la société, incluant notamment : la construction ou la réhabilitation d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, points d'eau) ; la promotion d'activités sportives, culturelles et artisanales et la contribution au développement local dans la zone d'exploitation.

Cependant, les cahiers des charges ne sont pas annexés aux conventions minières et ne sont pas rendus publics, ce qui limite la vérifiabilité des engagements et leur suivi par les parties prenantes.

Parmi les sociétés incluses dans le périmètre, seules CCO et HW-LEPO ont soumis leur formulaire de déclaration. Par ces deux sociétés, HW-LEPO est la seule détentrice d'un Permis d'Exploitation Industrielle ; toutefois :

- la convention d'exploitation et son cahier des charges ne sont pas publiés,
- aucune dépense sociale obligatoire n'a été reportée dans sa déclaration pour l'année 2023.

Ainsi, aucune dépense sociale obligatoire n'a pu être vérifiée ou conciliée au titre de l'exercice 2023.

## ○ Dépenses sociales volontaires



Les sociétés minières peuvent également entreprendre, à titre volontaire, des actions sociales ou des investissements communautaires, notamment dans le cadre de leurs politiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Ces initiatives peuvent inclure le financement d'infrastructures, la formation des jeunes, la réhabilitation d'écoles ou la distribution d'équipements sanitaires.

Pour l'exercice 2023, aucune société minière n'a déclaré de dépenses sociales volontaires, et aucun rapport public n'a été identifié au niveau des ministères de tutelle ou des collectivités locales permettant de confirmer de telles initiatives.

# SECTEUR PETROLIER

## ○ Dépenses sociales obligatoires

Le Code pétrolier ne prévoit pas de dispositions spécifiques relatives aux dépenses sociales obligatoires. Cependant, dans la pratique, les sociétés pétrolières contribuent au financement de projets communautaires à travers le Fonds de Soutien aux Projets de Développement Communautaires (FSPDC), destiné à répondre aux besoins des populations des zones d'exploration et d'exploitation.

Pour les deux projets pétroliers actifs en 2023, des accords-cadres ont été signés avec les sociétés concernées, précisant les modalités de contribution au FSPDC :

- 100 000 USD par entreprise pendant la phase d'exploration ;
- 1,5 % du bénéfice net en cas de découverte commerciale.

Ces accords définissent également le fonctionnement du comité de gestion et la procédure d'approbation du programme d'emploi des fonds. Toutefois, ni les accords-cadres, ni les programmes d'emploi, ni les rapports d'exécution ne sont rendus publics, limitant la transparence sur l'utilisation des ressources.

Selon le rapport d'activité 2023 de la Direction Générale du Pétrole, les contributions attendues des deux sociétés pétrolières actives s'élevaient à 200 000 USD (environ 120 millions FCFA). Le recouvrement de ces montants était toutefois toujours en cours au 31 décembre 2023, retardant la mise en œuvre effective des projets communautaires prévus pour l'année.

En outre, les deux sociétés pétrolières incluses dans le périmètre ITIE n'ont pas soumis de formulaires de déclaration (FD), y compris ceux relatifs aux paiements sociaux, ce qui a empêché toute vérification des données.

## ○ Dépenses sociales volontaires

Pour l'exercice 2023, les deux sociétés pétrolières incluses dans le périmètre ITIE n'ont pas soumis de formulaires de déclaration (FD), y compris ceux relatifs aux paiements sociaux obligatoires ou volontaires.

En conséquence, aucune information n'a pu être collectée ni vérifiée concernant d'éventuelles dépenses sociales ou contributions communautaires pour la période considérée.



# SECTEUR FORESTIER

## ○ Dépenses sociales obligatoires

Conformément à l'article 51 du Code Forestier, les sociétés titulaires d'un permis d'exploitation et d'aménagement sont tenues de contribuer au développement des collectivités riveraines situées dans le périmètre de leurs concessions.

Ces contributions, précisées dans les conventions d'aménagement et d'exploitation, couvrent notamment la construction de voies d'accès, la réalisation d'infrastructures sociales de base et d'autres actions de développement communautaire liées aux activités forestières.

Les conventions spécifiques des sociétés forestières n'ont pas été mises à disposition, empêchant la vérification des engagements exacts en matière de dépenses sociales. Parmi les cinq sociétés forestières ayant soumis une déclaration ITIE 2023, aucune n'a rapporté de dépenses sociales obligatoires au titre de l'exercice.

# SECTEUR FORESTIER

## ○ Dépenses sociales volontaires

Les sociétés forestières peuvent, dans le cadre de leurs programmes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), financer volontairement des projets sociaux ou des infrastructures au bénéfice des communautés locales.

En 2023, une seule société, Centra bois, a déclaré des dépenses sociales volontaires pour un montant total de 347,89 millions FCFA, réparti par domaine d'intervention comme suit :

**Tableau : Dépenses sociales volontaires par domaine d'intervention.**

Sociétés	Compensation (Infrastructures & autres)	Engagement & Investissements	Appui divers	Total
Société Centra bois	288 702 106	36 722 001	22 467 011	347 891 118
<b>Total général</b>	<b>288 702 106</b>	<b>36 722 001</b>	<b>22 467 011</b>	<b>347 891 118</b>

# PAIEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

## CADRE GENERAL

La Loi de finances institue une taxe environnementale applicable aux sociétés minières et forestières (hors minerais radioactifs), fixée à 500 000 FCFA par mois, soit 6 000 000 FCFA par an.

En complément, les installations classées des secteurs extractif et forestier, soumises à des régulations spécifiques en raison de leurs impacts potentiels sur l'environnement, s'acquittent de diverses redevances et amendes, notamment :

- Taxes superficielles ;
- Taxes sur les appareils à pression de vapeur et de gaz ;
- Taxes à la pollution ;
- Redevances liées aux inspections et contrôles des installations classées ;
- Amendes pour infractions environnementales.

Par ailleurs, les codes minier et pétrolier imposent la constitution de comptes dédiés à la réhabilitation des sites après exploitation. Les modalités d'alimentation et d'utilisation de ces comptes sont définies dans les conventions minières et pétrolières ainsi que dans les études de faisabilité.

## SECTEUR MINIER

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et les sociétés minières incluses dans le périmètre ITIE 2023 ont été sollicitées pour déclarer leurs paiements environnementaux obligatoires et volontaires. Aucun paiement environnemental n'a été rapporté pour l'exercice 2023.



# SECTEUR PETROLIER



La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et les sociétés pétrolières incluses dans le périmètre ITIE 2023 ont également été sollicitées. Aucun paiement environnemental n'a été reporté pour l'année 2023.

## SECTEUR FORESTIER

Selon les informations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, huit sociétés forestières ont acquitté la taxe environnementale en 2023, pour un montant total de **45 millions FCFA**, réparti comme suit :

**Tableau : Recettes recouvrées au titre de la taxe environnementale**

Sociétés	Montant en FCFA
CENTRABOIS	6 000 000
IFB	6 000 000
TIMBERLAND	6 000 000
STBCA	6 000 000
SCAD	6 000 000
VICWOOD	5 000 000
THANRY	5 000 000
SOFOKAD	5 000 000
<b>Total</b>	<b>45 000 000</b>

Le Ministère de l'Environnement a indiqué que le respect des obligations environnementales demeure partiel. Une base de données de suivi est en cours de développement afin d'améliorer la traçabilité des paiements et la conformité des sociétés.

Les sociétés TIMBERLAND, IFB et CENTRABOIS ont confirmé dans leurs déclarations le paiement des taxes environnementales.

Aucune dépense environnementale volontaire n'a toutefois été rapportée pour l'année 2023.

## DEPENSES QUASI-BUDGETAIRES

Selon la Norme ITIE (exigence 6.2), une dépense quasi-budgétaire désigne toute dépense effectuée hors budget de l'État, par une entreprise publique opérant dans le secteur extractif ou forestier, en exécution d'un accord ou sur instruction de l'État, et qui aurait normalement dû être financée par le budget national.

En République Centrafricaine, le CNP-ITIE n'a identifié aucune dépense quasi-budgétaire pour l'exercice 2023.

La seule entreprise publique active dans le secteur extractif, la COMIGEM, se consacre principalement à l'achat et à la revente d'or et de diamants issus de la production artisanale.

La réglementation nationale interdit par ailleurs aux ministères et organismes publics de recevoir des financements directs ou indirects des entreprises publiques placées sous leur tutelle.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a confirmé l'absence de dépenses quasi-budgétaires enregistrées en 2023.

Toutefois, cette absence n'a pas pu être vérifiée de manière indépendante, la COMIGEM n'ayant pas soumis son formulaire de déclaration ITIE 2023.



# ***RAPPORT ITIE-RCA 2023***

***Chiffres clés***

**Rue de l'Industrie BP 2885 BANGUI République Centrafricaine  
Tél : +236 75 20 81 16  
Website : [www.itierca.com](http://www.itierca.com)**